



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Ukraine : la paix oui, mais dans le respect de la Charte des Nations Unies

L'heure est grave. Il nous appartient de redire une fois de plus que la force militaire et le fait accompli, la violation de la souveraineté d'un État et du droit international, ne sont pas acceptables ni en Ukraine, ni ailleurs dans le monde. C'est d'autant moins acceptable quand les représentants des peuples concernés sont mis sur la touche alors que s'engagent des négociations cruciales pour l'avenir des régions et des peuples concernés, voire du monde entier.

Une fois de plus, en Ukraine, après 3 ans de guerre, avec des dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de victimes, la démonstration a été une nouvelle fois faite « **que la guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosité dont sont victimes les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil** » (extrait de la déclaration constitutive du collectif national des marches pour la paix).

C'est sur ces fondements que nous avons dénoncé l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Cette dénonciation nous a également conduit, dans le même temps, à montrer combien la militarisation des relations internationales et en particulier la volonté d'extension de l'OTAN, cette alliance militaire contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, a été un des facteurs source de détérioration de la situation internationale, en particulier dans l'Est de l'Europe. En effet après la chute du mur de Berlin, la dissolution du pacte de Varsovie aurait dû entraîner la dissolution de l'Otan.

Dans le respect des principes énoncés ci-dessus, la priorité des priorités en Ukraine, c'est un cessez-le-feu immédiat, avec éventuellement la mise en place de forces internationales d'interposition contrôlant et rendant réalisable le cessez-le-feu et l'engagement de négociations. L'ensemble de ce dispositif doit se dérouler dans le seul cadre politique et juridique acceptable pour construire une paix durable, à savoir les Nations Unies et l'assemblée générale des Nations unies tout en s'inspirant des accords d'Helsinki de 1975, lesquels dans le cadre du respect de la Charte des Nations unies ont proposé des principes toujours adaptés pour penser ou repenser la sécurité européenne à travers des coopérations multilatérales utiles et profitables pour tous les peuples, plutôt que par le doublement des dépenses militaires de l'UE comme le propose Trump.

Dans ce contexte la mise en place d'une commission de bons offices auprès du département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU (DPPA) constituerait un bon outil, avec l'OSCE, pour la construction d'un processus aboutissant à une paix juste et durable pour tous les peuples de la région.

Les peuples russes, ukrainiens et tous les peuples d'Europe aspirent à la paix. C'est aux diplomates, aux chefs d'État de trouver et de construire la solution et les transitions intermédiaires pour mettre un terme à une boucherie inacceptable et répondre aux aspirations des peuples à vivre ensemble en paix.

L'intervention des citoyennes et citoyens est nécessaire pour s'opposer aux va- t- en- guerre qui comme la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen estiment que l'Ukraine «*mérite la paix par la force* » et sont prêts à envoyer des troupes en Ukraine avec le risque réel d'un embrasement mondial, plutôt que de s'attacher à la construction d'un processus de paix.

C'est la raison pour laquelle le Mouvement de la Paix appelle tous ses comités à faire pression à tous les niveaux auprès des préfetures, des parlementaires, mais aussi en s'adressant directement au président de la République, pour contribuer à la mise en place de solutions pour une paix juste et durable pour tous les peuples concernés.

Le Mouvement de la Paix conseille à tous ses comités de solliciter des rendez-vous auprès des préfetures pour faire valoir nos propositions auprès des autorités et les faire remonter auprès des instances gouvernementales de la France.

Dans le même temps, le Mouvement de la paix fera connaître ce point de vue auprès du Conseil ECOSOC des Nations Unies, où il bénéficie du statut consultatif, mais également auprès du Secrétaire Général des Nations Unies.

Paris - Saint Ouen le 18 février 2025

Le Mouvement de la Paix